



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 31520

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'addiction au jeu. Une récente expertise de l'INSERM sur les jeux de hasard et d'argent, rendue le 22 juillet 2008, a mis en évidence l'émergence d'un véritable phénomène de société et souligne que « la France est presque l'un des seuls pays développés à ne pas avoir mis en oeuvre d'enquêtes sur la prévalence du jeu problématique et pathologique ». Paupérisation, surendettement, problèmes familiaux, divorce, délits ou suicide : les coûts excessifs sont essentiellement sociaux alors que l'offre se diversifie (jeux en ligne, poker, multiplication des nouveaux produits de loterie). Cette étude insiste notamment sur « le développement des jeux de hasard sur Internet, en particulier chez les jeunes ». Alors que le jeu a été inscrit pour la première fois dans le plan de lutte contre les addictions 2007-2011, il lui demande de préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement contre l'addiction au jeu.

Texte de la réponse

En 2009, faute de données disponibles, il n'est pas possible de connaître l'importance du phénomène relatif à l'addiction aux jeux, au-delà des témoignages de professionnels et d'associations. Une étude de prévalence du jeu pathologique et du jeu problématique est confiée à l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) afin de mieux appréhender l'importance du phénomène en France. Le ministère chargé de la santé a prévu d'augmenter l'offre de soins aux personnes souffrant d'addiction aux jeux, en particulier dans le cadre du plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011, par le développement des services d'addictologie à l'hôpital et la création des centres de soins, d'accueil et de prévention en addictologie (CSAPA) du secteur médico-social. Des formations sont actuellement dispensées par le centre de référence sur le jeu excessif, inauguré à Nantes en septembre 2008, en lien avec le centre Marmottan, établissement médico-social de Paris, pour permettre progressivement aux professionnels des CSAPA de prendre en charge les joueurs excessifs. Un service d'aide à distance est également envisagé pour assurer un premier niveau de prise en charge à distance. Par ailleurs, le Gouvernement a fait part de son intention de renforcer l'encadrement des jeux d'argent à l'occasion de l'ouverture des jeux en ligne qui répond à une obligation communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31520

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8317

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3642